



Systemes informatiques et électroniques de péage

GRENOBLOISE D'ELECTRONIQUE & D'AUTOMATISMES
Société anonyme à Directoire et Conseil de Surveillance
au capital de 2 400 000 euros
Siège social : MEYLAN (38240) Chemin Malacher
071 501 803 RCS GRENOBLE

**DOCUMENTS PREPARATOIRES A L'ASSEMBLEE
GENERALE MIXTE DU 25 MARS 2010**

EXPOSE SOMMAIRE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE PENDANT L'EXERCICE ECOULE

Article R.225-81 du Code de Commerce

Faits marquants de l'activité sociale au cours de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler ; l'activité de la société s'est poursuivie normalement au cours de l'exercice.

Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, GEA entend poursuivre le développement de son activité, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2009 le carnet de commandes s'élevait à 64 M€, dont 39 % à l'international.

Ce niveau est le plus haut jamais atteint par la société.

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2009 s'établit à 55 439 150 € contre 42 091 245 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 1 748 703 €) et des reprises sur provision et transfert de charges (+ 221 069 €) ressort à 53 911 516 € contre 43 115 429 € au 30 septembre 2008.

Résultats

- Exercice 2009 : Résultat courant avant impôt :	+11 705 394 Euros
- Exercice 2008 : Résultat courant avant impôt :	+4 611 629 Euros
- Exercice 2007 : Résultat courant avant impôt :	+1 245 267 Euros
- Exercice 2009 : Bénéfice net comptable :	+ 6 889 362 Euros
- Exercice 2008 : Bénéfice net comptable :	+ 2 471 136 Euros
- Exercice 2007 : Bénéfice net comptable :	+ 1 125 663 Euros

LE DIRECTOIRE

DONNÉES FINANCIÈRES

1 - Rapport de gestion	p 10
2 - Rapport du Conseil de Surveillance	p 26
3 - Tableau des résultats financiers des cinq derniers exercices	p 27
4 - Rapport général du Commissaire aux Comptes	p 28
5 - Comptes sociaux	p 30
6 - Tableau des flux de trésorerie	p 34
7 - Annexe aux comptes sociaux	p 35
8 - Gouvernement d'entreprise	p 44
9 - Rapport du Commissaire aux Comptes	p 52
établi en application de l'article L225-235 du Code de Commerce	
10 - Soldes intermédiaires de gestion	p 54
11 - Rapport spécial du Commissaire aux Comptes	p 55
sur les conventions et engagements réglementés	
12 - Rapport du Directoire à l'assemblée générale extraordinaire	p 58
13 - Rapport du Commissaire aux Comptes	p 59
sur la réduction du capital par annulation d'actions	
14 - Résolutions proposées à l'assemblée générale annuelle	p 60
15 - Honoraires du Commissaire aux Comptes et des membres de son réseau	p 63

RAPPORT DE GESTION SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

Mesdames, Messieurs,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle, pour vous rendre compte de l'activité de notre société durant l'exercice clos le 30 septembre 2009 et pour soumettre à votre approbation les comptes annuels dudit exercice.

Nous vous précisons tout d'abord que les états financiers qui vous sont présentés, arrêtés par le directoire et soumis au conseil de surveillance, ne comportent aucune modification, que ce soit au niveau de la présentation des comptes ou à celui des méthodes d'évaluation, par rapport à ceux de l'exercice précédent.

Au présent rapport est annexé un tableau faisant apparaître les résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices.

Nous reprenons ci-après, successivement, les différentes informations telles que prévues par la réglementation.

I. - ACTIVITE ET RESULTATS

1) Situation et activité au cours de l'exercice

Le chiffre d'affaires au 30 septembre 2009 s'établit à 55 439 150 € contre 42 091 245 € sur l'exercice précédent.

Le montant total des produits d'exploitation, compte tenu de la variation de la production stockée (- 1 748 703 €) et des reprises sur provision et transfert de charges (+ 221 069 €) ressort à 53 911 516 € contre 43 115 429 € au 30 septembre 2008.

Le taux de marge brute poursuit la progression engagée depuis 2007 sous l'effet des investissements techniques et commerciaux passés intégralement en charges au cours de l'exercice 2005/2006.

A l'international GEA a mis en service avec succès de nombreux systèmes de péage, en particulier au Brésil, au Mexique, en Autriche ou en Chine.

De nouveaux contrats ont par ailleurs été remportés, notamment au Maroc, en Croatie, en Jamaïque et en Grèce.

Dans ce dernier pays, GEA a ainsi été retenu pour la mise à péage de l'autoroute reliant Rion à Janina.

En France la société a poursuivi la fourniture et le renouvellement d'équipements de péage pour toutes les sociétés d'autoroutes.

Plusieurs d'entre elles ont également confié à GEA l'évolution du Télépéage Inter Sociétés Liber-t vers un système de Télépéage Sans Arrêt.

Par ailleurs la société a été retenue par le Groupe EGIS pour la mise à péage de l'autoroute A88 (Falaise-Sées) et par le Groupe SANEF pour l'équipement de l'autoroute A65 (Langon-Pau).

Les charges d'exploitation s'élèvent pour l'exercice à 42 777 996 € (contre 38 564 427 € sur l'exercice précédent) en ce compris :

- Les dotations aux amortissements et provisions de l'exercice pour 476 799 €
- La masse salariale pour 8 665 607 € ainsi que les charges sociales y afférentes pour 3 690 986 €

Il ressort pour l'exercice un résultat d'exploitation de 11 133 520 € contre 4 551 002 € l'exercice précédent.

Cette progression est le résultat d'une utilisation optimale de la structure intégrée de production de l'entreprise.

Les produits et les charges d'ordre financier s'élèvent respectivement à 648 108 € et 76 234 € contre 167 351 € et 106 724 € sur l'exercice précédent.

Après prise en compte d'un résultat exceptionnel négatif de 199 404 €, de la participation des salariés aux résultats de l'entreprise de 1 014 850 €, de l'impôt sur les sociétés d'un montant de 3 505 299 € et de la contribution sociale de 96 479 €, le résultat net s'établit à 6 889 362 €, contre 2 471 136 € l'an dernier.

2) Evolution des fonds propres et de l'endettement

Les capitaux propres s'élèvent au 30 septembre 2009 à 27,34 millions d'euros contre 21,40 millions au 30 septembre 2008.

L'endettement bancaire est quasiment nul et la société n'a souscrit aucun contrat de crédit bail.

3) Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Grâce à son importante base installée et à son avance technologique, GEA entend poursuivre le développement de son activité, en particulier au travers de l'automatisation de la perception du péage.

Au 30 septembre 2009 le carnet de commandes s'élevait à 64 M€, dont 39 % à l'international.

Ce niveau est le plus haut jamais atteint par la société.

4) Evènements intervenus depuis la clôture de l'exercice

Il est à signaler à ce titre que la société a obtenu depuis la clôture de l'exercice plusieurs commandes en France, en Grande Bretagne, en Tunisie et en Russie pour un montant global minimum de 20 millions d'euros et pouvant atteindre 28 millions d'euros.

5) Activité en matière de recherche et développement

Notre société a poursuivi au cours de cet exercice son programme de recherche ; aucune des dépenses engagées dans ce cadre n'a été immobilisée au titre de l'exercice écoulé.

6) Rachat d'actions

Le Directoire a été autorisé le 26 mars 2009 à racheter en bourse ses propres actions conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce, avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions, et dans les conditions suivantes :

- Prix maximum d'achat : 30 euros
- Nombre maximum d'actions à acquérir : 10 % du nombre d'actions existantes.

Ces opérations ont été réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité et d'un mandat d'acquisition conformes à la charte de déontologie de l'AMAFI conclus avec des prestataires de services d'investissement.

Au titre du contrat de liquidité, il a été acquis au cours de l'exercice 11 366 actions au cours moyen de 18,07 euros et il a été cédé 12 799 actions au cours moyen de 18,46 euros.

Au titre du mandat d'acquisition il a été acheté 4 472 actions au cours moyen de 16,67 euros.

Le montant des commissions au titre du contrat de liquidité a été de 11 738 euros hors taxe sur l'exercice, dont 2 500 euros hors taxes de frais forfaitaires de courtage.

Le montant des commissions au titre du mandat d'acquisition a été de 149,16 euros hors taxes.

A la clôture des trois derniers exercices, la société disposait :

Au 30 septembre 2009, de 5 267 actions (0,43 % du capital), pour une valeur comptable de 94 087 €.

Au 30 septembre 2008, de 2 228 actions (0,18 % du capital), pour une valeur comptable de 27 326 €.

Au 30 septembre 2007, de 3 278 actions (0,27 % du capital), pour une valeur comptable de 55 861 €.

7) Autres

La société, qui n'est pas soumise à l'obligation de produire des comptes en normes IFRS, a mis en place certaines des méthodes préférentielles du règlement CRC 99-03 transposables à l'activité de GEA en vue de se rapprocher des normes comptables internationales.

La société comptabilise ainsi chaque année depuis 2004 une provision pour indemnités de départ à la retraite correspondant au montant des engagements de l'entreprise vis-à-vis du personnel.

Par ailleurs, il a été mis en application depuis l'exercice 2005/2006 les règlements du Comité de la réglementation comptable CRC 2004-06 relatif à la définition, la comptabilisation et l'évaluation des actifs et CRC 2002-10 relatif à l'amortissement et à la dépréciation des actifs.

II. - FILIALES, PARTICIPATIONS

(articles L.233-6, L.233-7 et L.247-1 du Code de Commerce)

1) Filiales (+ de 50 % et de 66,66 % du capital)

Néant

2) Participations (5 %, 10 %, 20 %, 33,33 % et 50 %)

Néant

III. - PARTICIPATIONS RECIPROQUES

Aucune participation de cet ordre n'a été détenue par notre Société au cours de l'exercice écoulé, ayant nécessité une aliénation d'actions visée à l'article R.233-19 du Code de Commerce.

IV. - DEGRE D'EXPOSITION AUX FACTEURS DE RISQUES

1) Technologiques :

Prévention des risques technologiques

L'activité de notre société n'entre pas dans le cadre des dispositions de l'article L.225-102-2 du Code de Commerce concernant les installations figurant sur la liste prévue au IV de l'article L.515-8 du Code de l'environnement

Lancement de nouveaux produits

La maîtrise de l'ensemble des phases d'étude, de réalisation et de mise en service des équipements confère à GEA une grande sécurité au niveau des délais.

De la même façon, cette maîtrise associée à la politique de qualité développée au sein de la société minimise les risques d'éventuels dysfonctionnements

Compétence des sous-traitants

La société sous-traite pour des raisons d'efficacité économique une partie relativement faible et très ciblée de sa production et des travaux d'installation.

La société s'attache en outre à disposer toujours d'au moins deux sources de sous-traitance pour un même type de prestation.

Compétence du personnel

La société mise son développement sur l'innovation permanente de ses produits, la qualité et la pérennité des services associés ce qui nécessite un personnel hautement qualifié et stable.

Cette stabilité s'est affirmée depuis la création de la société.

2) Commerciaux :

Arrivée de nouveaux concurrents

A notre connaissance aucun nouveau concurrent n'est intervenu dans les domaines d'activité de GEA au cours de l'exercice.

Baisse des prix

GEA évolue sur un marché concurrentiel ce qui peut entraîner une pression sur les prix. Par ailleurs GEA peut être appelé à faire des efforts commerciaux stratégiques ponctuels, notamment pour pénétrer de nouveaux marchés à l'export.

Contrefaçon

Le risque de contrefaçon est marginal compte tenu des évolutions technologiques permanentes et du niveau de services associé à la vente de ce type de produits.

Risques clients

Le risque client est faible compte tenu de la qualité des donneurs d'ordre, en particulier en France (sociétés publiques ou privées concessionnaires d'ouvrages d'art).

A l'exportation GEA s'efforce d'obtenir des paiements par lettre de crédit irrévocables et confirmées par une banque française.

Par ailleurs, lorsqu'un crédit significatif est accordé à un client, GEA demande généralement la caution d'une banque pour en garantir le paiement.

3) Financiers :

Risque de change

Comme pour les exercices antérieurs, lorsque cela est possible, la couverture des risques de change commerciaux est réalisée sous forme de contrats à terme.

La société utilise également ponctuellement les dispositifs de couverture de la COFACE.

Au 30 septembre 2009 aucun contrat à terme n'est en cours.

Risque de taux

Néant

Dilution et risques d'OPA

Les fondateurs et dirigeants possèdent plus de la majorité des droits de vote au sein de la société, ce qui assure une protection contre les OPA inamicales.

Volatilité du cours des actions de la société

Depuis sa cotation en 1994, GEA a utilisé les dispositions légales lui permettant d'intervenir sur le marché pour régulariser le cours de son titre par interventions sur le marché, systématiquement à contre tendance, celles-ci restant mesurées.

Ces opérations sont réalisées dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec une société de bourse spécialiste du titre qui agit conformément aux exigences déontologiques de l'Autorité des Marchés Financiers.

Au cours de l'exercice 2008/2009 l'action GEA a coté au plus bas 10,85 euros (le 10/10/2008) et au plus haut 31,90 euros (le 15/09/2009).

4) Juridiques et fiscaux :

Litiges

La société a été assignée en août 2007 devant le tribunal de commerce de GRENOBLE, par un sous-traitant qui lui réclame la somme de 568 K € TTC au titre de prestations réalisées dans le cadre d'un contrat forfaitaire de 211 K € TTC pour un développement de logiciel.

Cette assignation est considérée par GEA, comme non fondée, la prestation n'ayant d'une part pas été réalisée par le sous-traitant malgré une procédure de mise en demeure faisant suite à un retard de six mois par rapport au délai contractuel de livraison et le contrat ayant d'autre part été résilié du fait de cette défaillance.

Compte tenu de la défaillance de ce sous-traitant, GEA a de son côté réclamé à celui-ci une somme de 496 K € TTC devant le même tribunal pour l'indemnisation de son préjudice constitué des surcoûts directs engendrés par ce retard.

Il n'y a pas eu d'évolution de ce contentieux sur l'exercice.

De par ses activités tant en France qu'à l'étranger, la société peut faire l'objet de divers litiges. Elle a souscrit des polices d'assurance responsabilité civile (prime : 30 884 € ; garantie : 8 millions d'euros avant livraison et 3,8 millions d'euros après livraison ; franchise : 10 % des dommages plafonné à 762 €), multirisques et perte d'exploitation (prime : 56 332 € ; garanties : marge brute dans le cadre de la police pertes d'exploitation, reconstruction à neuf ainsi que remboursement des BME à dire d'expert ; franchises : néant), marchandises transportées (primes : 2 899 € ; garanties : valeur des équipements ; franchises : variables), flotte automobile (primes : 29 620 € ; garanties : illimitée en RC et valeur à dire d'expert dans le cadre de la garantie tous risques ; franchises : néant en RC et variable pour le véhicule selon type) et aérienne (prime : 21 964 € ; garanties : garantie corps selon type aéronef, RC personnes non transportées 3 à 7 millions d'euros selon type aéronef, RC passagers 114 500 €, pilote 152 450 €) adaptées à son activité.

Fiscaux et sociaux

La société remplit ses obligations fiscales et sociales.

Propriété industrielle

Sans objet.

5) Humains :

Dépendance à l'égard du personnel clé

L'entreprise est suffisamment structurée pour ne pas être exposée de façon significative à ce risque.

6) Environnementaux

La production de la société ne donne pas lieu à des risques de pollution, tant au niveau de la fabrication que du stockage.

V. – INFORMATIONS SOCIALES

Au 30 septembre 2009, l'effectif total de GEA était de 195 personnes.

La société ne rencontre aucune difficulté de recrutement particulière.

Des heures de travail supplémentaires ont été ponctuellement réalisées en raison de surcroûts temporaires d'activité ou bien au cours des phases d'installation ou de mise en service des différents chantiers.

En raison également de surcroûts temporaires d'activité ou bien dans le cadre de remplacement de salariés absents GEA a fait appel à des personnels extérieurs à l'entreprise. Cela a représenté, sur l'exercice 2008/2009, un total de 7 058 jours de travail.

GEA est passé à un horaire de travail hebdomadaire de 35 heures au début de l'année 2000.

Certains salariés ont à leur demande opté pour un travail à temps partiel. Il s'agit de 4/5èmes liés à des congés parentaux ou bien de temps partiels autres.

Les rémunérations salariales ont représenté pour l'exercice écoulé 8 665 607 € contre 7 862 371 € pour l'exercice précédent.

Les charges sociales pour leur part ressortent à 3 690 986 € contre 3 410 168 € pour l'exercice 2007/2008.

Il n'existe pas d'accord d'intéressement au sein de GEA ni de plan d'épargne d'entreprise.

Dans le cadre de la participation légale GEA a versé une somme de 1 014 850 € au titre de l'exercice.

L'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes semblant assurée au sein de l'entreprise aucune mesure particulière n'a été prise au cours de l'exercice écoulé et la politique générale d'égalité de traitement sera poursuivie.

Il a été conclu un accord collectif au niveau de l'entreprise au cours de l'exercice.

GEA est soumis aux accords interprofessionnels et accords de branche de la Métallurgie.

L'environnement et les conditions de travail font l'objet de suivis périodiques par le Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de GEA.

Les actions de formation ont été réalisées conformément au plan de formation soumis au Comité d'Entreprise et en fonction des besoins apparus au cours de l'exercice. Elles ont donné lieu à un bilan également soumis au Comité d'Entreprise qui n'a formulé aucune remarque. Dans le cadre des procédures de formation la société a intégré les principes de la loi N° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2009 l'engagement total est de 17 703 heures.

GEA s'efforce d'accueillir des travailleurs handicapés (3 personnes au 30 septembre 2009).

Par ailleurs GEA a versé 24 701 euros en 2009 au Fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

Pour des raisons d'efficacité économique GEA sous-traite une partie relativement faible et ciblée de sa production ainsi que des travaux d'installation.

VI. - ACTIONNARIAT

1) Identité des actionnaires possédant plus du vingtième, du dixième, des trois vingtièmes, du cinquième, du quart, du tiers, de la moitié, des deux tiers, des dix-huit vingtièmes ou des dix-neuf vingtièmes du capital ou des droits de vote et/ou ayant franchi ces seuils au cours de l'exercice (Article L.233-7.I du Code de Commerce) :

Actionnaires	Seuils en nombre d'actions		Seuils en nombre de droits de vote	
	N	N-1	N	N-1
Monsieur Serge ZASLAVOGLOU	+ du tiers	+ du tiers	+ de la moitié	+ de la moitié
CM-CIC Capital privé	+ du vingtième		+ du vingtième puis - du vingtième	

Le 31 août 2009 la société CM-CIC Capital Privé (filiale du CIC), agissant pour le compte des fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % des droits de vote de GEA à la suite d'une cession d'actions sur le marché et détenir 76 288 actions, soit 6,36 % du capital et 4,70 % droits de vote.

Le 4 décembre 2009 la société CM-CIC Capital privé a déclaré avoir franchi à la baisse le seuil de 5 % du capital de GEA à la suite d'une cession d'actions sur le marché et détenir 59 760 actions, soit 4,98 % du capital et 3,68 % des droits de vote.

Il n'existe à la connaissance de la société aucun pacte d'actionnaires.

Les actions inscrites en compte nominatif depuis plus de quatre ans bénéficient un droit de vote double.

2) Souscription, achat ou prise en gage par la société de ses propres actions, dans le cadre de l'intéressement du personnel aux résultats de l'entreprise

Nous vous informons, conformément aux dispositions de l'article L.225-211 du Code de Commerce, qu'aucun achat ou vente d'actions de la société n'a été réalisé au titre de l'article L.225-208 du Code de Commerce.

Les opérations effectuées sur le titre de la société en application de l'article L.225-209 dudit Code sont rappelées ci-dessus sous le chapitre I, § 6), avec pour objectif la régularisation du cours de bourse de l'action de la société par intervention systématique à contre tendance, ou bien la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe ou d'annulation des actions.

3) Options de souscription ou d'achat d'actions consenties aux salariés de la Société

Aucune opération visée aux articles L.225-184 du Code de Commerce n'a été réalisée au titre de l'exercice écoulé.

4) Participation des salariés au capital

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102 du Code de Commerce, nous vous précisons que les salariés de la société ne possèdent pas d'actions de la société entrant dans le cadre d'un plan d'épargne d'entreprise prévu par les articles L.443-1 à L.443-9 du Code du Travail ou de fonds communs de placement d'entreprise régis par le chapitre III de la loi n° 88-1201 du 23 décembre 1988 relative aux organismes de placement collectif en valeurs mobilières et portant création des fonds communs de créances.

VII.- LE TITRE EN BOURSE

Le titre "G.E.A." a été introduit sur le Second Marché de la Bourse de PARIS, le 21 juin 1994, au prix d'offre de 120 Francs (18,29 euros).

Il est actuellement coté sur Eurolist Paris, compartiment C.

Au 20 janvier 2010, le titre cotait 37,50 euros, et sur cette base, la capitalisation boursière de "G.E.A." était de 45 millions d'euros.

VIII.- PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant
à6 889 361,51 €
auquel est ajoutée la somme de1 192,80 €
figurant au compte « Report à nouveau » correspondant aux dividendes non versés (actions détenues par la société elle-même),
soit au total.....6 890 554,31 €
de la manière suivante :

- Une somme de1 920 000,00 €
est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit4 970 554,31 €
est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à1,60 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 12,1 % (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 % et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la

société CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à compter du jour de la présente assemblée.

Ce dividende est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui remplissent les conditions visées à l'article 10, I et III à XVII de la loi de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de ladite loi, la faculté est offerte à ces actionnaires, dont les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement sus visé, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %.

Cette option doit être effectuée auprès de la société CACEIS Corporate Trust, au plus tard lors de l'encaissement du dividende. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005/2006	0,00 €	/	/
2006/2007	480 000 €	/	/
2007/2008	960 000 €	/	/

IX.- DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé comprennent une somme de 11 233 euros, correspondant à des charges non déductibles fiscalement (article 39-4 du C.G.I.).

X.- FIXATION DES JETONS DE PRESENCE DEVANT ETRE ALLOUES AUX MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Nous vous demandons de statuer sur la fixation des jetons de présence devant être alloués aux membres du Conseil de Surveillance pour l'exercice en cours, dont nous vous proposons de fixer le montant global à 37 000 euros..

XI.- AUTORISATION A DONNER AU DIRECTOIRE A L'EFFET D'OPERER EN BOURSE SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE

Nous vous demandons, de statuer sur l'autorisation à donner au Directoire, afin de lui permettre de procéder au rachat des titres de la société, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 du Code de Commerce.

A cette fin, il vous est présenté le détail du programme de rachat, tel qu'élaboré par le Directoire dont il va vous être donné lecture, faisant l'objet d'une résolution spécifique soumise à votre vote..

XII. – INFORMATIONS CONCERNANT LES MANDATAIRES SOCIAUX DURANT L'EXERCICE

Liste des mandats sociaux

Nous vous rappelons que par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

Le Conseil de Surveillance réuni le même jour a nommé :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance et Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice Présidente du Conseil de Surveillance

2/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général.

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de Commerce, nous vous communiquons ci-après la liste de l'ensemble des mandats et fonctions exercés dans toute Société par chacun des mandataires sociaux de la Société :

1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues à la clôture de l'exercice : 405 938 actions correspondant à 811 784 droits de vote.

Autres fonctions

- gérant de la Société Civile Immobilière "SCI DE CANASTEL"
- gérant de la Société Civile Immobilière "KALISTE"
- gérant de la Société Civile Immobilière "EPSILON"
- gérant de la Société Civile Immobilière « SCI SANTA CRUZ »
- gérant de la SARL DEA

2/ Monsieur Louis-Michel ANGUE, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : une action correspondant à 2 droits de vote.

Autres fonctions : Néant

3/ Monsieur Henri CYNA, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 350 actions correspondant à 350 droits de vote.

Autres fonctions : Néant

4/ Monsieur Pierre GUILLERAND, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 10 actions correspondant à 20 droits de vote

Autres fonctions : Membre du conseil de surveillance de la société PGO

5/ Monsieur Roland ROC, membre du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 51 actions correspondant à 52 droits de vote

Autres fonctions : Néant

6/ Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice-Présidente du Conseil de Surveillance

Nombre d'actions « GEA » détenues : 1 700 actions correspondant à 1 700 droits de vote

Autres fonctions : Néant

7/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire

Nombre d'actions « GEA » détenues : 18 100 actions correspondant à 26 200 droits de vote

Autres fonctions : Néant

8/ Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général

Nombre d'actions « GEA » détenues : 23 000 actions correspondant à 31 000 droits de vote

Autres fonctions : Néant

Rémunération des mandataires sociaux

Conformément aux dispositions de l'article L.225-102-1, alinéa 3 du Code de Commerce, nous vous rendons compte ci-après de la rémunération totale et des avantages de toute nature versés durant l'exercice écoulé à chaque mandataire social et vous indiquons également les engagements de toute nature pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux, correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de leurs fonctions, ainsi que les modalités de détermination de ces engagements, savoir :

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU : 207 104,67 euros, soit

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	13 423,04 €	13 423,04 €	Néant	Néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	31 891,55 €	31 891,55 €	Néant	Néant
Remboursement de frais	8 543,66 €	8 543,66 €	7 104,67 €	928,44 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	28 638 €	28 638 €	Néant	Néant
Indemnités de congés payés	109 740,36 €	109 740,36 €	Néant	Néant
Indemnités de mise à la retraite au titre du contrat de travail (convention collective de la Métallurgie)	108 116,64 €	108 116,64 €		
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	68 219 €	50 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	75 000 €
TOTAL	468 572,25 €	450 353,25 €	207 104,67 €	160 928,44 €

- Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU : 266 341,57 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	81 916,36 €	81 916,36 €	85 240,61 €	85 240,61 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	104 263,52 €	97 626,83 €	115 856,59 €	116 969,86 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	23 333 €	14 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	23 529,65 €	23 529,65 €	16 243,37 €	16 243,37 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	28 391 €	0 €	9 001 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	261 433,53 €	217 072,84 €	266 341,57 €	242 453,84 €

- Monsieur Henri CYNA : 5 433,40 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	7 000 €	7 000 €	5 400 €	5 400 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	70,20 €	70,20 €	33,40 €	33,40 €
TOTAL	7 070,20 €	7 070,20 €	5 433,40 €	5 433,40 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Roland ROC : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Madame Jeannine ZASLAVOGLU : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLU : 180 307,25 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	53 278,12 €	53 278,12 €	66 216,84 €	66 216,84 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	15 205,09 €	15 292,65 €	28 964,14 €	29 252 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	23 333 €	14 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	0 €	0 €	8 256,27 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	33 908 €	0 €	36 870 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	125 724,21 €	82 570,77 €	180 307,25 €	119 468,84 €

XIII - RECAPITULATIF DES OPÉRATIONS RÉALISÉES PAR LES DIRIGEANTS SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE

Dirigeants	Date	Achat/Vente	Prix Unitaire	Nombre d'actions
R.Roc	28/08/09	vente	30 €	2 450

XIV. – EXAMEN DES MANDATS DES MANDATAIRES SOCIAUX ET DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

1/ Les mandats des membres du Conseil de Surveillance prendront fin dans l'année 2013, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

2/ Les mandats des membres du Directoire prendront fin dans l'année 2011, à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle.

3/ Les mandats des Commissaires aux Comptes prendront fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle statuant sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2011.

XV. – OBSERVATIONS DU COMITE D'ENTREPRISE

Nous vous précisons que le Comité d'entreprise, réuni le 22 janvier 2010, n'a formulé aucune observation sur les comptes de l'exercice écoulé, comme le lui permettaient les dispositions de l'article L. 432-4 du Code du Travail

XVI - CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS VISES AUX ARTICLES L.225-79-1, L.225-86 et L. 225-90-1 DU CODE DE COMMERCE

Nous vous demandons d'approuver les conventions et engagements visés auxdits articles, régulièrement autorisés par le Conseil de Surveillance de notre Société au cours de l'exercice écoulé.

Votre Commissaire aux Comptes a été informé de ces conventions et engagements qu'il vous relate dans son rapport spécial, étant précisé que nous l'avons informé, d'autre part, conformément aux dispositions de l'article R.225-59 du Code de Commerce, des conventions visées à l'article L.225-87 dudit Code portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales.

XVII - CONTROLE DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Conformément aux dispositions législatives et réglementaires, nous tenons à votre disposition les rapports de votre Commissaire aux Comptes.



Nous espérons que les propositions qui précèdent recevront votre agrément et que vous voudrez bien approuver les résolutions qui vous sont soumises.

Le Directoire

RAPPORT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE à l'assemblée générale annuelle du 25 mars 2010

Mesdames, Messieurs,

Nous vous rappelons qu'en application de l'article L. 225-68 du Code de commerce, le Conseil de surveillance doit présenter à l'assemblée générale annuelle des actionnaires ses observations sur les comptes annuels arrêtés par le Directoire, ainsi que sur le rapport de gestion soumis à l'assemblée.

Nous vous précisons que les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2009 et le rapport de gestion ont été communiqués au Conseil de surveillance dans les délais prévus par les dispositions légales et réglementaires.

Les comptes dudit exercice font apparaître les principaux postes suivants :

- Total du bilan : 52 797 370 euros
- Chiffre d'affaires : 55 439 150 euros
- Résultat de l'exercice : bénéfice de 6 899 362 euros

Nous n'avons aucune observation particulière à formuler, tant en ce qui concerne le rapport de gestion du Directoire que sur les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Fait à PARIS
Le 21 janvier 2010
Le Conseil de Surveillance

RESULTATS (ET AUTRES ELEMENTS CARACTERISTIQUES) DE LA SOCIETE AU COURS DES CINQ DERNIERS EXERCICES

(en euros)

NATURE DES INDICATIONS	Exercice 2004/2005	Exercice 2005/2006	Exercice 2006-2007	Exercice 2007-2008	Exercice 2008-2009
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000	2 400 000
Nombre des actions ordinaires existantes	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000	1 200 000
Nombre des actions à dividende prioritaire (sans droit de vote) existantes	0	0	0	0	0
Nombre maximal d'actions futures à créer :	0	0	0	0	0
- par conversion d'obligations					
- par exercice de droits de souscription					
OPERATIONS ET RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors taxes	44 008 354	44 452 793	39 441 303	42 091 245	55 439 150
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	1 854 702	-661 386	1 475 529	4 779 293	11 961 805
Impôt sur les bénéfices	469 330	0	153 871	1 544 301	3 601 778
Participation des salariés due au titre de l'exercice	0	0	0	538 035	1 014 850
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	791 696	- 1 226 612	1 125 663	2 471 136	6 889 362
Résultat distribué	480 000	0	480 000	960 000	1 920 000
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés mais avant dotations aux amortissements et provisions	1,15	-0,55	1,10	2,25	6,12
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	0,66	- 1,02	0,94	2,06	5,74
Dividende attribué à chaque action	0,40	0	0,40	0,80	1,60
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	181	197	189	182	191
Montant de la masse salariale de l'exercice	7 521 796	7 695 755	8 001 388	7 862 371	8 665 607
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (sécurité sociale, œuvres sociales...)	3 321 251	3 381 164	3 438 788	3 410 168	3 690 986

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 septembre 2009 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société GEA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance l'élément suivant :

- La prise en compte du revenu est déterminée selon la méthode décrite dans la note 2 i) de l'annexe.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié de cette méthode comptable et nous nous sommes assurés de sa correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels ;
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Lyon, le 28 janvier 2010

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

François Cayron

Associé

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en euros)

ACTIF	Référence à l'annexe	Montant brut 30/09/09	Amortissements et provisions	Montant Net 30/09/09	Montant Net 30/09/08
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (note n° 3)					
Concessions, brevets, licences		361 345	319 800	41 545	16 565
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
TOTAL		361 345	319 800	41 545	16 565
IMMOBILISATIONS CORPORELLES (note n° 4)					
Installations techniques, matériels et outillages		1 415 677	1 292 162	123 515	141 428
Autres Immobilisations corporelles		3 595 745	2 509 128	1 086 617	1 149 291
Construction		0	0	0	0
Immobilisations en cours		0	0	0	0
TOTAL		5 011 422	3 801 290	1 210 132	1 290 719
IMMOBILISATIONS FINANCIERES (note n° 5)					
Participations		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		94 087	0	94 087	27 326
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		33 749	0	33 749	33 749
TOTAL		127 836	0	127 836	61 075
TOTAL ACTIF IMMOBILISE		5 500 603	4 121 090	1 379 513	1 368 359
STOCKS ET EN-COURS (note n° 7)					
Matière première et autres approvisionnements		3 249 720	0	3 249 720	3 897 244
En-cours production		2 336 252	0	2 336 252	4 084 955
TOTAL		5 585 972	0	5 585 972	7 982 199
Avance et acomptes versés sur commande d'exploitation		0	0	0	0
CREANCES (note n° 8)					
Créances clients et comptes rattachés		15 491 930	0	15 491 930	12 262 253
Autres créances		316 260	21 118	295 142	346 985
TOTAL		15 808 190	21 118	15 787 072	12 609 238
Valeurs mobilières de placement	(note n° 9)	178 541	0	178 541	16 819 286
Disponibilités	(note n° 9)	29 475 114	0	29 475 114	2 091 041
Charges constatées d'avance	(note n° 8)	391 158	0	391 158	345 906
TOTAL ACTIF CIRCULANT		51 438 975	21 118	51 471 857	39 847 670
Ecart conversion actif		0	0	0	0
TOTAL GENERAL		56 939 578	4 142 208	52 797 370	41 216 029

BILAN

AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en euros)

PASSIF	Référence à l'annexe	30/09/09	30/09/08
CAPITAUX PROPRES (note n° 10)			
Capitaux social		2 400 000	2 400 000
Primes d'émission		2 927 021	2 927 021
Réserve légale		240 000	240 000
Autres réserves		14 878 332	13 366 131
Report à nouveau		1 193	1 066
Résultat de l'exercice		6 889 362	2 471 136
TOTAL CAPITAUX PROPRES		27 335 908	21 405 354
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (note n° 11)			
Provisions pour risques		0	0
Provisions pour charges		1 476 023	1 338 095
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		1 476 023	1 338 095
DETTES (note n° 12)			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	(note n° 13)	2 157	6 610
Emprunts et dettes financières divers		1 384	1 313
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		0	101 511
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	(note n° 13)	5 230 265	7 586 481
Dettes fiscales et sociales	(note n° 13)	7 752 698	5 639 302
Dettes sur immobilisations		0	0
Autres dettes	(note n° 13)	143 456	375 229
Produits constatés d'avance		10 855 479	4 762 134
TOTAL DETTES		23 985 439	18 472 580
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL GÉNÉRAL		52 797 370	42 216 029

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en euros)

	Référence à l'annexe	30/09/09	30/09/08
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Production vendue	(note n° 16)	55 439 150	42 091 245
Dont à l'exportation		14 359 696	6 886 446
Production stockée		-1 748 703	784 721
TOTAL PRODUCTION		53 690 447	42 875 966
Reprise sur provisions amortissements et transferts de charges		921 069	939 463
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION		53 911 516	43 115 429
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats matières premières et autres approvisionnements		23 079 199	21 090 578
Variations de stocks		668 508	233 729
Autres achats et charges externes		5 212 744	4 772 207
Impôts, taxes et versements assimilés		846 921	707 151
Salaires et traitements	(note n° 17)	8 665 607	7 862 371
Charges sociales		3 690 986	3 410 168
Dotations aux amortissements et aux provisions :			
Sur immobilisations : Amortissements		317 753	303 847
Sur actif circulant : Provisions		21 118	20 984
Pour risques et charges : Provisions	(note n° 11)	137 928	57 853
Autres charges	(note n° 17)	137 232	105 539
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION		42 777 996	38 564 427
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		11 133 520	4 551 002

COMPTE DE RÉSULTAT AU 30 SEPTEMBRE 2009

(en euros)

	Référence à l'annexe	30/09/09	30/09/08
PRODUITS FINANCIERS			
Participations		0	0
Autres intérêts et produits assimilés		0	17
Reprise sur provisions et transfert de charges		0	6 199
Différence positive de change		5 480	2 463
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières		642 628	158 672
TOTAL		648 108	167 351
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
Intérêts et autres charges assimilées		62 273	55 272
Différence négative de change		12 389	32 220
Charges nettes sur cessions de VMP		1 572	19 232
TOTAL		76 234	106 724
RÉSULTAT FINANCIER		571 874	60 627
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOT		11 705 394	4 611 629
PRODUITS EXCEPTIONNELS (note n° 21)			
Sur opérations de gestion		17 311	17 311
Sur opérations en capital		29 160	213 847
Reprise sur provision et transfert de charges		0	0
TOTAL		46 471	231 158
CHARGES EXCEPTIONNELLES (note n° 21)			
Sur opérations de gestion		228 902	38 319
Sur opérations en capital		16 973	250 996
Dotations aux amortissements et provisions		0	0
TOTAL		245 875	289 315
RESULTAT EXCEPTIONNEL (note n° 21)		- 199 404	-58 157
PARTICIPATION DES SALARIES		1 014 850	538 035
IMPOTS SUR LES BENEFICES (note n° 18)		3 601 778	1 544 301
RESULTAT NET		6 889 362	2 471 136
Résultat net par action (en euros)		5,74	2,06
Résultat net dilué par action (en euros)		5,74	2,06

Les notes annexes font partie intégrantes des états financiers.

TABLEAU DES FLUX DE TRÉSORERIE

(en milliers d'euros)

	30/09/09	30/09/08
OPÉRATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	6 889	2 471
Annulation des amortissements et provisions	456	226
Plus ou moins valeur sur cession d'immobilisations	-11	44
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT	7 334	2 741
Variation des créances	-3 223	4 100
Variation des stocks	2 396	- 551
Variations des dettes	5 518	5 287
VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT	4 691	8 835
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'EXPLOITATION	12 025	11 576
OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT		
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	-277	- 286
Produit de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	26	23
Investissement net d'exploitation	-251	-263
Investissements financiers nets	-67	218
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE D'INVESTISSEMENT	-318	-45
OPÉRATIONS DE FINANCEMENT		
Augmentation des capitaux propres ne numéraires	0	0
Dividendes payés	-960	-480
Emission d'emprunts et dettes financières	0	0
Remboursement d'emprunts et dettes financières	0	0
Variations des comptes courants groupe et associés	0	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE DE FINANCEMENT	-960	-480
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE TOTALE	10 747	11 051
Trésorerie à l'ouverture	18 904	7 853
TRÉSORERIE À LA CLOTURE	29 651	18 904

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE L'EXERCICE 2008/2009

Note n° 1 : Faits caractéristiques de l'exercice

Aucun fait marquant n'est à signaler pour cette période.

Note n° 2 : Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions du règlement CRC n°99-03, du 29 avril 1999 relatif à la réécriture du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

a) Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels amortis selon la méthode linéaire sur 12 mois.

Les dépenses de recherche et développement ne sont pas immobilisées et figurent dans les charges d'exploitation.

b) Immobilisations corporelles

Elles sont valorisées à leur coût historique d'acquisition.

Les amortissements sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction des durées probables d'utilisation suivantes :

- | | |
|-----------------------------------|------------|
| • matériels et outillages | 3 à 10 ans |
| • agencements des constructions | 5 à 15 ans |
| • matériels de transport | 1 à 15 ans |
| • mobilier et matériels de bureau | 1 à 10 ans |

c) Immobilisations financières

Les valeurs brutes correspondent à la valeur d'entrée dans le patrimoine social. Elles sont éventuellement corrigées d'une provision pour dépréciation destinée à les ramener à leur valeur d'usage.

Les actions propres détenues en vue de régularisation des cours dans le cadre du contrat

de liquidité ainsi que celles détenues en vue de la réduction de capital sont classées dans les immobilisations financières.

La valeur d'inventaire de ces titres est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

d) Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

Les produits constatés d'avance correspondent aux produits acquis au titre de contrats facturés pour une quote-part supérieure au degré d'avancement effectif des travaux.

e) Stocks

Les matières premières et les approvisionnements sont valorisés au dernier prix d'achat. La rotation rapide des stocks de produits achetés donne à cette méthode un résultat proche de la méthode FIFO (premier entré/premier sorti).

Les travaux en cours sont comptabilisés pour leur coût de production évalué au plus bas du coût de revient ou de la valeur réalisable. Il comprend le coût des matières premières et de la main d'œuvre ainsi que les frais généraux rattachés à la production à l'exclusion des frais financiers.

f) Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont représentées par des SICAV de trésorerie ou des titres de sociétés cotées. Les parts de SICAV sont évaluées au prix d'achat suivant la méthode FIFO (premier entré/premier sorti). Les pertes latentes, calculées par comparaison entre la valeur comptable et la valeur probable de négociation font l'objet d'une provision pour dépréciation le cas échéant.

La valeur d'inventaire des titres de sociétés cotées est déterminée en fonction de leur cours moyen observé au cours du mois précédent la clôture de l'exercice.

g) Opérations en devises

Les dettes et créances libellées en devises figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en écart de conversion.

Les pertes latentes font l'objet d'une provision pour risque.

Les créances en devises faisant l'objet d'une couverture à terme figurent au bilan pour leur contre valeur au cours de couverture.

h) Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires France est constitué des montants facturables aux clients en fonction des dispositions contractuelles (cahier des charges). Cette facturation est réalisée en fonction de l'avancement des travaux sous forme de situations successives.

Les autres travaux réalisés figurent dans les travaux en cours

i) Prise en compte du revenu

Du fait des spécificités techniques des contrats, la marge est prise en compte lors de l'achèvement des installations.

j) Engagements de retraite

Les engagements de retraite sont comptabilisés sur la base des indemnités de départ en retraite prévues par la convention collective, charges sociales incluses.

La provision correspond aux indemnités actualisées qui seraient allouées au personnel à l'âge de 65 ans compte tenu du taux de rotation et de l'espérance de vie évaluée pour chaque salarié.

Les engagements ont été calculés avec la table INSEE F 2003-2005.

Compléments d'informations relatifs au bilan et au compte de résultat :

(Données en euros)

Note n° 3 : Immobilisations incorporelles

	Montant au 30/09/08	Augmentations	Diminutions	Montant au 30/09/09
Valeur brute	290 331	73 932	2 918	361 345
Amortissements	273 767	48 951	2 918	319 800
Valeur nette	16 564			41 545

Ce poste est constitué des logiciels acquis par l'entreprise.

Note n° 4 : Immobilisations corporelles

Valeurs brutes :

	Valeur brute en début d'exercice	Acquisition	Sorties	Virement de poste à poste	Valeur brute en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 396 022	32 370	12 716		1 415 677
Agencements divers	1 163 104	40 156	17 834		1 185 426
Matériel de transport	1 820 419	53 862	73 859		1 800 422
Autres immobilisations corporelles	609 563	76 800	76 465		609 897
TOTAL	4 989 108	203 187	180 874		5 011 422

Amortissements :

	Montant en début d'exercice	Dotation	Diminution	Montant en fin d'exercice
Installations techniques, matériels et outillages	1 254 595	50 283	12 716	1 292 162
Agencements divers	896 298	56 614	16 573	936 339
Matériel de transport	1 050 067	103 578	60 147	1 093 498
Autres immobilisations corporelles	497 429	58 327	76 465	479 291
TOTAL	3 698 389	268 802	165 901	3 801 290

Note n° 5 : Immobilisations financières

Ce poste se décompose ainsi :

	Valeur brute au 30/09/08	Augmentation	Diminution	Valeur brute au 30/09/09
Participations	0	0	0	0
Actions propres (1) (2)	27 326	169 461	177 286	19 501
Autres immobilisations financières :				
Dépôts et cautionnements	33 749			33 749

(1) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus en vue de réduction de capital :

Nombre de titres au 30/09/08	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/09
0	4 472	0	4 472

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2009 est de 136 575 € pour une valeur comptable de 74 586 €.

(Autorisation de l'Assemblée Générale du 26 mars 2009)

(2) Détail des variations sur les titres GEA auto-détenus dans le cadre du contrat de liquidité.

Nombre de titres au 30/09/08	Acquisitions	Cessions	Nombre de titres au 30/09/09
2 228	11 366	12 799	795

Leur valeur de réalisation au 30 septembre 2009 est de 24 279 € pour une valeur comptable de 19 501 €.

Au 30 septembre 2008, cette valeur de réalisation s'élevait à 28 385 € pour une valeur comptable de 27 326 €.

(Autorisation de l'Assemblée Générale du 26 mars 2009)

Note n° 6 : Entreprises liées

Aucune donnée ne concerne les entreprises liées.

Note n° 7 : Stock et en-cours

Ce poste a évolué comme suit :

	2007/2008	2008/2009
Consommables et pièces détachées	3 918 228	3 249 720
Provision pour dépréciation matières premières	-20 984	0
Travaux en cours	4 084 955	2 336 252
TOTAL	7 982 199	5 585 972

Note n° 8 : Créances

Créances clients et comptes rattachés

Ce poste comprend les factures à établir pour un montant de 3 544 559 Euros.

La ventilation de ce poste est la suivante :

Données en euros	2007/2008	2008/2009
Factures à établir France (TTC)	612 840	1 612 287
Factures à établir Export	2 022 907	1 932 272
TOTAL	2 635 747	3 544 559

Le chiffre d'affaires export est facturé lorsque les travaux réalisés sont acceptés et après que le client ait donné son accord pour le paiement.

Variation des provisions sur créances clients

Provisions clients au 30/09/08	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/09
-	-	-	-

Autres créances

Elles se décomposent comme suit :

Fournisseurs	40 400 euros
Personnel	5 493 euros
Etat	247 864 euros
Autres	22 503 euros
	316 260 euros

Variation des provisions sur autres créances

Provision au 30/09/08	Dotation	Reprise	Provision au 30/09/09
-	21 118	-	21 118

État des échéances des créances

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Actif immobilisé	33 749			33 749
Clients et rattachés	15 491 930	15 491 930		
Fournisseurs débiteurs	40 400	40 400		
Personnel et comptes rattachés	5 493	5 493		
État et autres collectivités	247 864	247 864		
Débiteurs divers	22 503	22 503		
Charges constatées d'avance	391 158	391 158		
TOTAL	16 233 097	16 199 348		33 749

Note n° 9 : Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont constituées de SICAV monétaires. Il n'y a pas de titre de sociétés cotées.

Le poste des disponibilités comprend des comptes en devises pour 330 588 Euros.

Note n° 10 : Capital social

Le capital social est de 2 400 000 €.

	Nombre d'actions	Nominal
Actions composant le capital au début de l'exercice	1 200 000	2 euros
Actions composant le capital en fin d'exercice	1 200 000	2 euros

Les actions nominatives détenues depuis plus de quatre ans bénéficient d'un droit de vote double.

Variation des capitaux propres

	30/09/08	Affectation de résultat N-1	Distribution de dividendes	Résultat de l'exercice	30/09/09
Capital	2 400 000				2 400 000
Primes d'émission	2 927 021				2 927 021
Réserve légale	240 000				240 000
Autres réserves	13 366 131	1 512 202			14 878 333
Report à nouveau	1 066	-1 066		(1) 1 192	1 192
Résultat	2 471 136	- 1 511 136	- 960 000	6 889 362	6 889 362
TOTAL	21 405 354	0	- 960 000	6 890 554	27 335 908

(1) Dividendes non distribués sur actions propres détenues par la société

Note n° 11 : Provisions pour risques et charges

La provision pour charges s'élève à 1 476 023 euros et se décompose ainsi :

	30/09/08	Dotations	Reprise utilisée	Reprise non utilisée	30/09/09
Provision pour garantie client (1)	547 268	66 661			613 929
Provision pour indemnités de départ à la retraite (2)	790 827	71 267			862 094
TOTAL	1 338 095	137 928			1 476 023

(1) La provision pour garantie clients correspond à la couverture de la garantie contractuelle sur les chantiers France, Union Européenne et Export. Elle repose sur une estimation raisonnable des travaux à réaliser pour la période 2009/2010.

(2) Le montant global de la provision pour indemnités de départ à la retraite (charges sociales incluses) au 30 septembre 2009 s'élève à 862 094 €. Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Taux de revalorisation des salaires :	3,00 %
Taux d'actualisation :	3,97 %
Taux de charges sociales	42,00 %
Taux de rotation du personnel :	
• âge compris entre 20 et 29 ans :	9,00 %
• âge compris entre 30 et 39 ans :	9,00 %
• âge compris entre 40 et 49 ans :	2,00 %
• âge compris entre 50 et 65 ans :	0,00 %

Note n° 12 : État des échéances des dettes

	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements :				
• à plus de 1 an à l'origine				
• à moins de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières diverses	2 157	2 157		
Avances et acomptes reçus	0	0		
Fournisseurs	5 230 265	5 230 265		
Dettes fiscales et sociales	7 752 698	7 752 698		
Autres dettes	143 456	143 456		
Groupe et associés	1 384	1 384		
Produits constatés d'avance (1)	10 855 479	10 855 479		
TOTAL	23 985 439	23 985 439		

(1) facturation d'avance sur travaux en cours.

Note n° 13 : Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	2 157 euros
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 477 023 euros
Dettes fiscales et sociales	3 952 240 euros
Autres dettes	143 449 euros
	<u>5 574 869 euros</u>

Note n° 14 : Engagements hors bilan

Engagements financiers

Engagements donnés

	30/09/09	30/09/08
Cautions bancaires pour bonne fin de chantier ou retenue de garantie	15 994 K€	10 093 K€

Note n° 15 : Exposition aux risques de change

En K€	Dollar américain	Livre anglaise	Roupie indienne	Couronne danoise	Couronne suédoise	Kuna croate	Franc CFA Cote d'Ivoire	Real Brésilien
Actifs	0	0	5	266	53	6	1 630	130
Passifs	0	0	0	0	0	672	1 664	27
Exposition brute	-	-	5	266	53	-666	-34	103

Les actifs sont constitués de créances, travaux en cours ainsi que de disponibilités.

Les passifs sont constitués de dettes d'exploitation et dettes diverses.

Aucun contrat de couverture (risques de changes commerciaux) n'est en cours au 30 septembre 2009.

Note n° 16 : Chiffre d'affaires

Il se décompose ainsi :

a) Répartition par zone géographique :

	France	Export	Total
Ventes de produits fabriqués	39 982 964	(1) 12 201 122	52 184 086
Prestations de services et divers	1 096 490	2 158 574	3 255 064
TOTAL	41 079 454	14 359 696	55 439 150

Union Européenne	Europe (hors UE)	Asie	Amérique	Afrique	Total
4 116 K€	(1) 3 548 K€	1 550 K€	4 287 K€	(1) 859 K€	14 360 K€

(1) Ces montants comprennent le chiffre d'affaires réalisé en Croatie et en Côte d'Ivoire par l'intermédiaire d'établissements stables.

b) Répartition par activité (donné en K€) :

Péage et parking	Maintenance	Divers (prest. services)	Total
52 184 K€	3 218 K€	37 K€	55 439 K€

Note n° 17 : Charges de personnel

Rémunération allouée aux organes de Direction et de Surveillance :

(1) Rémunération des membres du Directoire

- Fonctions opérationnelles : 359 938 euros
- Fonctions de mandataire social : 80 000 euros

(2) Rémunération des membres du Conseil de Surveillance

- Jetons de présence : 37 000 euros
- Rétribution du Président du Conseil de Surveillance en contrepartie de ses fonctions : 100 000 euros

Il n'existe pas d'avantage spécifiques en matière de rémunérations différées.

Ventilation de l'effectif	30/09/09	30/09/08
Ingénieurs et Cadres	75	70
Employés	120	112
	195	182

Droit individuel de formation (DIF) :

Dans le cadre des procédures de formation, le groupe a intégré les principes de la loi de mai 2004 relative à la formation continue et a notamment informé les salariés quant à leurs droits individuels de formation.

Au 30 septembre 2009, l'engagement total est de 17 703 heures.

Note n° 18 : Ventilation de l'impôt société

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	11 705 394	-3 621 418
Participation	-1 014 850	-
Résultat exceptionnel	-199 404	19 640
Résultat comptable	4 015 437	-3 601 778

Note n° 19 : Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires

Résultat de l'exercice	6 889 362 euros
Impôt sur les bénéfices	3 601 778 euros
Résultat avant impôt	10 491 138 euros
Variation des provisions réglementées et amortissements dérogatoires	/
Résultat hors évaluations fiscales dérogatoires avant impôt	10 491 138 euros

Note n° 20 : Accroissement ou allègement de la charge fiscale future

Impôts payés d'avance	Base	Impôt 33,1/3 %
Congés payés	1 262 356	420 785
Autres charges	371 406	123 802
Participation	1 014 850	338 283
TOTAL	2 577 345	859 114

Note n° 21 : Résultat exceptionnel

Produits divers sur exercices antérieurs	17 311 euros
Produits de cession d'éléments d'actifs	26 200 euros
Produits exceptionnels divers	2 960 euros
Charges exceptionnelles sur exercices antérieurs	- 5 871 euros
Charges exceptionnelles diverses	- 2 000 euros
Valeur nette comptable des éléments d'actif cédés	- 14 973 euros
Pénalités et amendes	- 223 031 euros
	- 199 404 euros

Note n° 22 : Tableau des filiales et participations - Valeurs mobilières

Société filiales	Capital	% détenu	Val. brute titres détenus	Prêts et avances	Chiffre d'affaires	Dividendes versés en euros
	Autre capitaux propres en euros devises locales		Val. nette titres détenus en euros	Cautions en euros	Résultat en euros	
Total sociétés filiales			0			
Autres participations			0			
Autres titres immobilisés (Actions propres GEA)			94 087			
Total valeurs mobilières = valeur brute (Valeur brute et nette) = valeur nette			94 087			

Compte tenu de l'absence de participation, il n'est pas réalisé de comptes consolidés.

Note n° 23 : Litige

Dans le cadre d'une procédure d'Août 2007, la société GEA a été assignée par un sous-traitant devant le Tribunal de Commerce de Grenoble qui lui réclame la somme de 568 K€ TTC au titre de prestations réalisées dans le cadre d'un développement logiciel.

La société GEA, après analyse du dossier et avis de ses conseils, considère cette assignation comme non fondée, la prestation n'ayant pas été réalisée par le sous-traitant malgré une procédure de mise en demeure faisant suite à un retard de six mois par rapport au délai contractuel de livraison.

De son côté la société GEA réclame devant la même juridiction une somme de 496 K € TTC à ce sous-traitant en raison des surcoûts directs engendrés par la défaillance persistante de ce dernier dans la livraison du logiciel commandé

Note n° 24 : Tableaux des flux de trésorerie

La trésorerie est définie par la société comme la somme :

- des valeurs à l'encaissement,
- des dépôts à vue dans les banques,
- des comptes de caisses,
- des valeurs mobilières de placement à court terme, nettes de provisions pour dépréciation le cas échéant.

Les valeurs mobilières de placement à court terme sont des placements très liquides, facilement convertibles et dont la valeur ne risque pas de changer de manière significative.

Le tableau des flux de trésorerie est présenté selon la méthode indirecte qui consiste à partir du résultat net.

GOVERNEMENT D'ENTREPRISE

Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance et les procédures de contrôle interne mises en place par la société

Mesdames, Messieurs,

En complément du Rapport du Directoire, nous vous rendons compte, dans le présent rapport, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil de Surveillance au cours de l'exercice, ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société, en application des dispositions de l'article L.925-68 du Code de Commerce.

Pour la rédaction du présent rapport nous nous sommes référés au Code AFEP-MEDEF modifié par les recommandations du 06 octobre 2008 et nous nous sommes appuyés sur le Guide de référence de l'AMF relatif au contrôle interne pour les valeurs moyennes et petites (VaMPs) disponible sur le site de l'AMF www.amf-france.org

I- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

- Organisation et fonctionnement du Conseil de Surveillance

Par suite de l'adoption du mode de gestion de la société par un Directoire et un Conseil de Surveillance, les membres du Conseil de Surveillance nommés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 novembre 2007 sont les suivants

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU
- Monsieur Louis-Michel ANGUE
- Monsieur Henri CYNA
- Monsieur Pierre GUILLERAND
- Monsieur Roland ROC
- Madame Jeannine ZASLAVOGLU

La durée du mandat est de 6 ans et le nombre de membres dépassant l'âge de 75 ans ne peut excéder le tiers du total des membres du Conseil.

Chaque membre doit posséder au moins une action GEA.

Le nombre des membres du Conseil liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction. Aucun membre du Conseil n'est lié par un contrat de travail à la société.

Le Conseil de Surveillance réuni le même jour a nommé :

- 1/ Monsieur Serge ZASLAVOGLU, Président du Conseil de Surveillance et Madame Jeannine ZASLAVOGLU, Vice Présidente du Conseil de Surveillance
- 2/ Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU, Président du Directoire, et Monsieur Grigori ZASLAVOGLU, Directeur Général.

Au cours de l'exercice 2008/2009 le Conseil de Surveillance s'est réuni six fois :

- Le 5 novembre 2008 il a procédé à l'examen du rapport d'activité du Directoire du quatrième trimestre de l'exercice 2007/2008.
Au cours de cette réunion le Conseil a également pris connaissance des recommandations AFEP-MEDEF du 6 octobre 2008 sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et a considéré que celles-ci s'inscrivaient dans le démarche de gouvernement d'entreprise de la société.
Il a été décidé en conséquence que le code AFEP-MEDEF ainsi modifié serait celui auquel se référerait la société pour l'élaboration du rapport visé à l'article L.925-68 du Code de Commerce.
- Le 22 janvier 2009 il a notamment examiné les comptes de l'exercice précédent ainsi que le rapport de gestion du Directoire, l'activité du premier trimestre de l'exercice en cours sur la base du rapport du Directoire, les conventions visées à l'article L.925-86 du Code de Commerce et le rapport du Président sur les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil. Le Conseil a pu examiner les différents risques auxquels pouvait être confrontée la société et entendre et apprécier les moyens mis en œuvre par le Directoire pour s'en prémunir. Il a mis au point son rapport sur le rapport du Directoire et sur les comptes de l'exercice 2007/2008.
- Le 26 février 2009 il a autorisé des conventions visées à l'article L.925-86 du Code de Commerce.
- Le 26 mars 2009 il a décidé de la répartition des jetons de présence entre les membres du Conseil.
- Le 29 mai 2009 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du deuxième trimestre, les documents prévisionnels établis par le Directoire, le rapport financier semestriel du Directoire. Il a par ailleurs autorisé une convention visée à l'article L.925-86 du Code de Commerce et examiné la nouvelle réglementation relative aux comités d'audit.
- Le 14 août 2009 il a examiné le rapport d'activité du Directoire du troisième trimestre.

- Evaluation des travaux du Conseil de Surveillance

Au cours de l'exercice, les membres du Conseil de Surveillance ont examiné leurs pratiques en matière de gouvernement d'entreprise et plus particulièrement leur mode de fonctionnement pour la préparation et l'organisation de leurs travaux, et ont apprécié l'adéquation de leur organisation à leur mission.

Ils ont cherché à appliquer les recommandations tant de la loi sur les nouvelles régulations économiques que des rapports VIENOT et BOUTON qui leur apparaissaient compatibles avec la taille et le volume des activités de la société.

Votre Conseil de Surveillance a estimé qu'il n'était pas nécessaire de mettre en place des règles fixes d'auto évaluation compte tenu des rapports existants entre les membres du Conseil (6 membres, dont 4 indépendants ne faisant pas partie de la famille du Président) ; il a débattu néanmoins régulièrement, de façon informelle, sur la qualité de ses travaux et les moyens de les améliorer.

- Limitations apportées par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs du Directoire

Les membres du Directoire sont nommés pour une durée de quatre ans et sont rééligibles. Ils sont révoqués, le cas échéant, par le Conseil de Surveillance.

La limite d'âge pour l'exercice des fonctions de membre du Directoire est de 75 ans.

Le Directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux attribués par la loi au Conseil de Surveillance et aux assemblées d'actionnaires.

Le Directoire n'a pas qualité pour décider ou autoriser l'émission d'obligations.

II- PROCEDURE DE CONTROLE INTERNE

- Objectifs du contrôle interne

Les procédures de contrôle interne ont pour objet :

- de veiller à ce que les actes de gestion ou de réalisation des opérations ainsi que les comportements des personnes s'inscrivent dans le cadre défini par les orientations données aux activités de l'entreprise par les organes sociaux, par les lois et règlements applicables et par les valeurs, normes et règles internes de l'entreprise.
- de vérifier que les informations comptables, financières et de gestion communiquées aux organes sociaux de la société reflètent avec sincérité la situation de la société.
- de prévenir les risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la société.
- d'assurer la sauvegarde et la protection des actifs.

Le contrôle interne, comme tout système de contrôle, ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés et ne peut fournir qu'une assurance raisonnable quand à la réalisation des objectifs.

Les principaux risques (y compris les éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique) auxquels est exposée la société sont décrits dans le titre IV du rapport de gestion sur les opérations de l'exercice clos le 30/09/09 publié dans le cadre du rapport financier annuel le 28 janvier 2010 et disponible sur le site Internet de la société. La gestion de ces risques est décrite également au titre IV du rapport de gestion.

Les informations relatives à la structure du capital sont mentionnées au titre VI du rapport de gestion.

- Description synthétique de l'organisation générale des procédures de contrôle interne

En matière de contrôle interne proprement dit, votre société s'est attachée à mettre en place les moyens lui paraissant le mieux adaptés à son statut de société dont les actions sont inscrites sur un marché réglementé, et à son activité française et internationale.

La marche des affaires courantes est supervisée par les membres du Directoire avec les membres concernés de l'équipe de direction composée de 7 directeurs et d'un Secrétaire Général : M.Tanoukhi, en charge de la direction des projets ; M.Auguste qui assume la direction technique ; M.Alexis Zaslavoglou, responsable du développement des produits nouveaux ; M.Mannechez qui dirige les applications logicielles ; M.Ott, en charge de la stratégie du marketing et des ventes ; M.Thoreau qui assure la direction commerciale ; M.Larrang qui occupe le poste de directeur commercial Amériques ; et enfin M.Grigori Zaslavoglou, Secrétaire général.

Le Directoire supervise avec son équipe de direction les opérations de prévention et de suivi des risques de toute nature de la société, liés ou non à l'activité, les risques à caractère plus financier l'étant par M.Grigori Zaslavoglou Secrétaire général.

Les offres commerciales significatives sont validées par au moins un membre du Directoire préalablement à leur envoi aux clients. De même tous les contrats sont signés par un membre du Directoire, ou bien avec leur accord écrit préalable.

Les fonctions comptables et financières ainsi que le contrôle de gestion ont été assurés au cours de l'exercice, sous l'autorité du Directoire, par le Secrétaire général, assisté d'un service comptable et de trésorerie composé de 8 personnes. Sous l'autorité du Secrétaire général le chef comptable agissant conformément aux procédures comptables de la société s'assure de l'enregistrement correct et exhaustif des factures clients et fournisseurs. Les ressources affectées à la fonction comptable sont examinées chaque année et sont apparues pour le moment adaptées à la taille et à l'activité de la société.

Les achats sont réalisés sur affaire. Les stocks et les travaux en cours font l'objet d'un inventaire physique annuel complet et d'une revue semestrielle.

Les paiements des fournisseurs sont subordonnés à une validation par le service achat et/ou des responsables de projets concernés. Un contrôle final avant paiement est effectué par un des membres du Directoire.

La politique de couverture des risques financiers de toute nature ainsi que les engagements par signature ont été suivis, sous la supervision du Directoire, par le Secrétaire général. Les placements financiers ont été réalisés sur la base des instructions du Secrétaire général, qui a assumé par ailleurs l'ensemble des relations de la société avec les banques.

Dans le cadre des choix faits par la société de recourir le moins possible à l'endettement bancaire et compte tenu de l'importance et de la permanence de sa trésorerie, le contrôle interne des financements et de la trésorerie a été assuré par le Secrétaire général. Celui-ci a supervisé également les rapprochements périodiques effectués entre trésorerie et comptabilité et veillé à la correction des éventuelles anomalies. Lors de chaque arrêté comptable le Conseil a été informé de la situation de la trésorerie de la société.

Le Secrétaire général a supervisé également la production des états financiers et leur finalisation en liaison avec l'expert comptable après audit par le Commissaire aux comptes.

- Fonctions juridiques et fiscales

Les fonctions juridiques et fiscales sont externalisées pour l'essentiel auprès de cabinets spécialisés.

- Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

Le système comptable et de gestion repose sur un système d'information interne bénéficiant de l'appui régulier d'un expert comptable, le traitement de la paie étant externalisé auprès de ce dernier.

Le Directoire s'assure que les obligations de conservation des informations, données et traitements informatiques concourant à la formation des états comptables et financiers sont respectées.

Un arrêté comptable est effectué deux fois par an.

Des prévisions sont établies annuellement et révisées à l'issue de chaque semestre.

L'organisation en place facilite ainsi le suivi de l'exhaustivité, la correcte évaluation des transactions et l'élaboration des informations comptables et financières selon les principes comptables en vigueur et les règles et méthodes comptables appliquées par la société. Ces principes comptables, validés par le Directoire et revus par le Commissaire aux comptes, ont été portés à la connaissance du Conseil. Tout changement de principe comptable fait le cas échéant l'objet d'une consultation du Commissaire aux comptes et d'une information du Conseil.

Les informations comptables et financières sont contrôlées par le Commissaire aux comptes dans le cadre de ses vérifications selon les normes en vigueur.

La formation du résultat, la présentation du bilan, de la situation financière et des annexes sont expliquées au Conseil lors de chaque arrêté de comptes publiés.

Sous l'autorité du Secrétaire général, l'information comptable et financière fait l'objet d'une diffusion régulière aux actionnaires et à la communauté financière, selon un échéancier établi avec l'appui d'un conseil juridique extérieur.

La société s'est par ailleurs conformée aux obligations d'information résultant de la transposition dans le Code monétaire et financier de la Directive Transparence et qui se sont imposées à compter du 20 janvier 2007. Elle entend poursuivre au mieux de ses possibilités l'application de la réglementation en la matière.

III- MODALITES RELATIVES A LA PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Il n'existe aucune modalité particulière concernant la participation des actionnaires à l'assemblée générale. Les modalités de participation sont celles définies par la loi ainsi que par les dispositions des statuts de la société qui s'y rapportent (article 33).

IV- PRINCIPES ET REGLES ARRETES PAR LE CONSEIL DE SURVEILLANCE POUR DETERMINER LES REMUNERATIONS ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE ACCORDES AUX MANDATAIRES SOCIAUX

Lors de sa réunion du 21 décembre 2007 le Conseil de Surveillance a confié à un de ses membres, M.Cyna, la mission d'étudier et de proposer la rémunération des mandataires sociaux de la société en s'appuyant au besoin sur l'avis et l'expertise de cabinets spécialisés dans ce domaine.

M.Cyna pour les besoins de sa mission a ainsi fait appel aux cabinets Boyden et Hewitt qui lui ont remis leurs conclusions.

Sur la base de ces recommandations extérieures indépendantes, M.Cyna a présenté ses propositions au Conseil de Surveillance qui les a adoptées lors de sa réunion du 24 janvier 2008.

Les rémunérations des mandataires sociaux de la société ont été les suivantes au cours de l'exercice.

- Monsieur Serge ZASLAVOGLU : 207 104,67 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	13 423,04 €	13 423,04 €	néant	néant
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	31 891,55 €	31 891,55 €	néant	néant
Remboursement de frais	8 543,66 €	8 543,66 €	7 104,67 €	928,44 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	28 638 €	28 638 €	néant	néant
Indemnités de congés payés	109 740,36 €	109 740,36 €	néant	néant
Indemnité de mise à la retraite au titre du contrat de travail (convention collective de la Métallurgie)	108 116,64 €	108 116,64 €		
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique	Néant	Néant	Néant	Néant
Rétribution en tant que Président du Conseil de Surveillance	68 219 €	50 000 €	100 000 €	75 000 €
Jetons de présence	10 000 €	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Rétribution de missions spécifiques	90 000 €	90 000 €	90 000 €	75 000 €
TOTAL	468 572,25 €	450 353,25 €	207 104,67 €	160 928,44 €

- Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLU : 266 341,57 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	81 916,36 €	81 916,36 €	85 240,61 €	85 240,61 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	104 263,52 €	97 626,83 €	115 856,59 €	116 969,86 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	23 333 €	14 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	23 529,65 €	23 529,65 €	16 243,37 €	16 243,37 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	28 391 €	0 €	9 001 €	0 €
Indemnités de congés payés	109 740,36 €	109 740,36 €	néant	néant
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	261 433,53 €	217 072,84 €	266 341,57 €	242 453,84 €

- Monsieur Henri CYNA : 5 433,40 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	7 000 €	7 000 €	5 400 €	5 400 €
Avantages en nature (utilisation à titre personnel d'un badge de télépéage)	70,20 €	70,20 €	33,40 €	33,40 €
TOTAL	7 070,20 €	7 070,20 €	5 433,40 €	5 433,40 €

- Monsieur Louis-Michel ANGUE : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Pierre GUILLERAND : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Roland Roc : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Madame Jeanine Zaslavoglou : 5 400 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Jetons de présence	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €
TOTAL	5 000 €	5 000 €	5 400 €	5 400 €

- Monsieur Grigori ZASLAVOGLU : 180 307,25 euros, soit :

Nature de la rémunération	Exercice 2007/2008		Exercice 2008/2009	
	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice	Montant total dû	Montant versé sur l'exercice
Rémunération fixe annuelle brute et prime d'ancienneté au titre du contrat de travail	53 278,12 €	53 278,12 €	66 216,84 €	66 216,84 €
Rémunération variable au titre du contrat de travail selon le niveau d'activité de la société	15 205,09 €	15 292,65 €	28 964,14 €	29 252 €
Rémunération variable selon le résultat d'exploitation au titre du mandat social (Président du Directoire)	23 333 €	14 000 €	40 000 €	24 000 €
Remboursement de frais	0 €	0 €	8 256,27 €	0 €
Avantage en nature (utilisation à titre personnel de l'avion de la société)	33 908 €	0 €	36 870 €	0 €
Avantages spécifiques à raison de la cessation ou du changement de fonction (rémunérations différées, indemnités de départ et engagements de retraite, licenciement sans cause réelle et sérieuse ou perte d'emploi en raison d'une offre publique)	Néant	Néant	Néant	Néant
TOTAL	125 724,21 €	82 570,77 €	180 307,25 €	119 468,84 €

V- CONDITIONS D'ELABORATION DU PRESENT RAPPORT ET APPRECIATION DES PROCEDURES

Ce rapport a été préparé avec l'appui du Secrétariat général et sur la base des observations formulées par les membres du Conseil de Surveillance.

Le présent rapport a été soumis au Conseil de Surveillance du 21 janvier 2010 par le Président du Conseil de Surveillance ; le Conseil, après en avoir débattu, en a approuvé les termes.

Les moyens et procédures mis en œuvre en matière de contrôle interne par la société sont apparus, pour le moment, adaptés.

Fait à Meylan,
L'an deux mille dix
Et le vingt et un janvier

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du Président du Conseil de Surveillance de la société GEA.

Exercice clos le 30 septembre 2009

Mesdames, Messieurs,

En notre qualité de commissaire aux comptes de la société GEA, et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président du Conseil de Surveillance de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 septembre 2009.

Il appartient au Président d'établir et de soumettre à l'approbation du Conseil de Surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du Président ainsi que de la documentation existante,
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et la documentation existante,

- prendre connaissance du processus d'évaluation mis en place et apprécier la qualité et le caractère suffisant de sa documentation, pour ce qui concerne les informations portant sur l'évaluation des procédures de contrôle interne et de gestion des risques ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du Président.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du Président du Conseil de Surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du Président du Conseil de Surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Lyon, le 28 janvier 2010
Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International
Francois Cayron
Associé

TABLEAU DES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

(en milliers d'euros)

	30/09/09	% PROD	30/09/08	% PROD
Production vendue et ventes de marchandises	55 439		42 091	
Production stockée	-1 749		785	
Production immobilisée	0		0	
PRODUCTION DE L'EXERCICE	53 691	100,00 %	42 876	100,00 %
Achats de matières premières	-23 079		- 21 091	
Variation des stocks	-669		-234	
Autres achats et charges externes	-5 213		- 4 772	
VALEUR AJOUTEE	24 730	46,06 %	16 779	39,13 %
Subventions d'exploitation	0		0	
Impôts et taxes	-847		-707	
Salaires et traitements	-8 666		-7 862	
Charges sociales	-3 691		-3 410	
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION	11 527	21,47 %	4 800	11,19 %
Reprises d'amortissements et provisions	21		160	
Transfert de charges	199		79	
Autres produits	2		0	
Dotations aux amortissements	-318		-304	
Dotations aux provisions d'exploitation	-159		-79	
Autres charges	-137		-106	
RESULTAT D'EXPLOITATION	11 134	20,74 %	4 551	10,61 %
Produits financiers	648		167	
Charges financières	-76		-107	
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	11 705	21,80 %	4 611	10,76 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	-199		-58	
Participation des salariés	-1 015		-538	
Impôt sur les sociétés	-3 602		-1 544	
RESULTAT NET	6 889	12,83 %	2 471	5,76 %

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

Exercice clos le 30 septembre 2009

Aux actionnaires,

En notre qualité de Commissaire aux Comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

1 Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L. 225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil de Surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Ces conventions et engagements sont présentés dans le tableau 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par ces conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

2 Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

Ces conventions et engagements sont présentés dans les tableaux 1 et 2 du présent rapport.

Les personnes concernées par les conventions et engagements sont indiquées dans le tableau 3 du présent rapport.

Lyon, le 28 janvier 2010

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

François Cayron
Associé

TABLEAU I : AVANCES ET PRÊTS

Convention antérieurement approuvée

Avances ou prêts		Montant au 30/09/2009 en euros	Conditions	Produits ou (charges) en euros
Consentis par	Reçus par			
M. Serge ZASLAVOGLOU	GEA	1 384	Compte courant rémunéré au taux maximum fiscalement déductible Montant comptabilisé :	<72>

TABLEAU II : CONVENTIONS AUTRES QUE AVANCES ET PRÊTS

A - Convention autorisée au cours de l'exercice

Sociétés/personnes concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
Monsieur Serge Alexis ZASLAVOGLOU	Utilisation à titre personnel par Monsieur Serge Alexis Zaslavoglou ou toute personne désignée par ce dernier des véhicules de la société, à titre d'avantage en nature, dans la limite de 5 000 Kilomètres. Aucune charge n'a été comptabilisée à ce titre sur l'exercice. (Conseil de Surveillance du 29 mai 2009)	-

B - Conventions antérieurement approuvées

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
SCI EPSILON	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 31 490 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - dépôt de garantie : il est fixé à 7 872 euros correspondant à 3 mois de location. - durée : 9 années à compter du 15/06/2002. Montant comptabilisé :	<43 309>
SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 127) : - location annuelle fixée à 83 286 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - dépôt de garantie : il est fixé à 20 821 euros correspondant à 3 mois de location, - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction, - durée du bail initial : 9 années à compter du 01/10/2005. Montant comptabilisé	<103 880>
SCI SANTA CRUZ	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle de 39 467 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction. - durée : 9 années à compter du 01/07/2007. Montant comptabilisé :	<45 548>

B - Conventions antérieurement approuvées (suite)

Sociétés concernées	Nature, objet, modalités des conventions	Produits ou (charges) en euros
SCI de Canastel	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant : - location annuelle fixée à 74 903 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties. - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction, - durée : 9 années à compter du 01/10/2005. Montant comptabilisé :	<91 211>
SCI KALISTE	Bail commercial portant sur des locaux situés à Meylan, concernant (section cadastre AZ N° 130) : - location annuelle fixée à 20 410 euros hors taxes plus prise en charge de la taxe foncière sur les propriétés bâties, - dépôt de garantie : il est fixé à 6 102 euros correspondant à 3 mois de location, - révision du loyer : indexation sur l'indice du coût de la construction, - durée : 9 années à compter du 01/06/2008. Montant comptabilisé :	<26 904>
Monsieur Serge ZASLAVOGLU (EURL SZ CONSULTING)	Prestation de Monsieur Serge Zaslavaglou pour des missions spéciales confiées dans l'intérêt des affaires sociales. Rétribution sous forme de facturations ponctuelles matérialisant l'exécution des missions, limitées à un budget maximum annuel de 90 000 euros hors taxes. Montant comptabilisé :	<90 000>
Monsieur Henri CYNA	Mise à disposition par la société d'un badge de télépéage TIS pendant la durée de son mandat. Montant comptabilisé :	<33 >

TABLEAU III : PERSONNES CONCERNÉES PAR LES CONVENTIONS

	GEA	SCI KALISTE	SCI DE CANASTEL	SCI EPSILON	SCI SANTA CRUZ
M. Serge ZASLAVOGLU	Président du Conseil de Surveillance	Gérant	Gérant	Gérant	Gérant
M. Serge Alexis ZASLAVOGLU	Président du Directoire	Associé		Associé	Associé
M. Grigori ZASLAVOGLU	Membre du Directoire et Directeur Général	Associé		Associé	Associé
Mme Jeannine ZASLAVOGLU	vice Président du Conseil de Surveillance		Associé		
M. Henri CYNA	Membre du Conseil de Surveillance				

RAPPORT DU DIRECTOIRE sur les décisions extraordinaires à l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire Annuelle et Extraordinaire du 25 mars 2010.

Votre directoire a examiné les politiques de rachat d'action suivies par la société, menées dans le cadre du contrat de liquidité et du mandat d'acquisition conclus avec des prestataires de services d'investissement intervenant en toute indépendance et conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI approuvée par l'AMF.

La volatilité toujours plus grande du marché l'a conduit à la conclusion qu'il était souhaitable de continuer à se donner, si nécessaire, les moyens d'intervenir sur le titre dans l'intérêt de l'actionnaire.

Au nombre de ces moyens figure l'annulation des titres.

C'est pourquoi il vous demande de l'autoriser, dans l'intérêt social, à pouvoir procéder en tant que de besoin, à l'annulation des actions acquises dans le cadre de la politique de rachat d'actions qu'il pourrait être amené à conduire.

Ces réductions éventuelles de capital s'effectueraient dans la limite de 10 % du capital social, sur une durée maximum de 18 mois et conformément aux dispositions légales.

Votre Commissaire aux Comptes va maintenant vous donner lecture de son rapport spécial établi conformément aux dispositions des articles L. 225-204 et R 225-150 du Code de Commerce.

Fait à MEYLAN
Le 21 janvier 2010

Le Directoire

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Rapport du Commissaire aux Comptes sur la réduction de capital par annulation d'actions, proposée à l'assemblée générale du 25 mars 2010 (6ème résolution de la compétence de l'Assemblée Générale Mixte Ordinaire et Extraordinaire).

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires, au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes, relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction de capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'achat par votre société, dans la limite de 10% de son capital, de ses propres actions, dans les conditions prévues à l'article L225-209 du Code de commerce Cette autorisation d'achat est proposée par ailleurs à l'approbation de votre assemblée générale et serait donnée pour une période de 18 mois.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, pour une période de 18 mois, au titre de la mise en œuvre de l'autorisation d'achat par votre société de ses propres actions, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10% de son capital, les actions ainsi achetées.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve au préalable l'opération d'achat, par votre société, de ses propres actions.

Lyon, le 12 février 2010

Le Commissaire aux Comptes

Grant Thornton

Membre français de Grant Thornton International

François Cayron

Associé

TEXTE DES RESOLUTIONS SOUMISES A L'ASSEMBLEE GENERALE MIXTE ORDINAIRE ET EXTRAORDINAIRE DU 25 MARS 2010

De la compétence de l'assemblée générale ordinaire

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire et des observations du conseil de surveillance, du rapport du président du conseil de surveillance et entendu la lecture du rapport du président établi conformément aux dispositions de l'article L.925-37 du code de commerce et du rapport général du commissaire aux comptes, approuve, tels qu'ils lui ont été présentés, les comptes annuels de l'exercice clos le 30 septembre 2009, faisant apparaître un bénéfice de 6 889 361,51 euros, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne aux membres du Directoire et du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de l'exécution de leur mandat pour ledit exercice.

L'assemblée générale approuve le montant des dépenses non déductibles de l'impôt sur les sociétés, visées à l'article 39-4 du code général des impôts qui s'élèvent à 11 233 euros ainsi que l'impôt correspondant ressortant à 3 744 euros.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale approuve la nature et la consistance des conventions et engagements entrant dans le champ d'application des dispositions des articles L.925-86 et suivants du code de commerce, tels qu'ils apparaissent à la lecture du rapport spécial du commissaire aux comptes.

TROISIEME RESOLUTION

- L'assemblée générale, sur proposition du directoire, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 6 889 361,51 €
auquel est ajoutée la somme de1 192,80 €
figurant au compte « Report à nouveau » correspondant aux dividendes non versés (actions détenues par la société elle-même),
soit au total6 890 554,31 €

de la manière suivante :

Une somme de1 920 000,0 €
est distribuée aux actionnaires à titre de dividende, étant précisé qu'au cas où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses propres actions, le bénéfice correspondant aux dividendes non versés à raison de ces actions sera affecté au compte "Report à nouveau".

- Le solde, soit 4 970 554,31 €
est viré à la réserve ordinaire.

Le dividende revenant à chaque action est ainsi fixé à1,60 €

Ce dividende, sur lequel il sera effectué les prélèvements sociaux de 12,10 % (CSG, CRDS, prélèvement social de 2 % et contribution additionnelle à ce prélèvement) sera payé par la société CACEIS Corporate Trust - 14 rue Rouget de Lisle – 92130 ISSY LES MOULINEAUX, à compter de ce jour.

Ce dividende est éligible, pour les actionnaires personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui remplissent les conditions visées à l'article 10, I et III à XVII de la loi de finances pour 2008 n° 2007-1822 du 24 décembre 2007, à l'abattement prévu au 2° de l'article 158-3 du Code Général des Impôts.

Conformément aux dispositions de ladite loi, la faculté est offerte à ces actionnaires, dont les dividendes perçus sont éligibles à l'abattement sus visé, d'opter pour l'assujettissement de ces revenus à un prélèvement forfaitaire libératoire de 18 %.

Cette option doit être effectuée auprès de la société CACEIS Corporate Trust, au plus tard lors de l'encaissement du dividende. Elle est irrévocable et ne peut être exercée a posteriori.

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes, au titre des trois précédents exercices, ont été les suivantes :

Exercices	Revenus ligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2005/2006	0,00 €	/	/
2006-2007	480 000 €	/	/
2007-2008	960 000 €	/	/

QUATRIEME RESOLUTION

L'assemblée générale fixe à la somme de 37 000 (trente-sept mille) euros, le montant global annuel des jetons de présence alloués aux membres du conseil de surveillance.

Cette décision, applicable à l'exercice en cours, sera maintenue jusqu'à décision contraire.

CINQUIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du directoire, du rapport spécial du directoire visé à l'article L.225-209, alinéa 2, du code de commerce et du descriptif du programme de rachat d'actions prévu à l'article 241-2 du règlement général de l'A.M.F. présenté par le directoire, autorise le directoire à acheter des actions de la société, dans la limite de 10 % du capital social, par tous moyens y compris l'acquisition de blocs de titres et à l'exception de l'utilisation de produits dérivés en vue notamment, par ordre de priorité décroissante :

- de régulariser le cours de bourse de l'action de la société dans le cadre d'un contrat de liquidité conclu avec un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance et géré conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008.
- de la remise d'actions à titre de paiement ou d'échange dans le cadre d'opérations de croissance externe et/ou d'annulation des actions, les actions ainsi acquises l'étant dans le cadre d'un mandat confié à un prestataire de services d'investissements intervenant en toute indépendance conformément à la charte de déontologie de l'AMAFI du 23 septembre 2008 approuvée par l'AMF le 1er octobre 2008.

Elle fixe :

- à trois millions six cent mille euros (3 600 000 €) le montant maximal des fonds pouvant être engagés dans le programme d'achat d'actions.
- à 70 euros le prix maximum d'achat desdites actions.

Les actions ainsi acquises pourront être conservées cédées ou transférées ; Elles pourront aussi être annulées en cas d'adoption de la sixième résolution soumise à la présente assemblée.

Elle prend acte que les actionnaires seront informés, dans le cadre de la prochaine assemblée générale annuelle, de l'affectation précise des actions acquises conformément aux objectifs poursuivis pour l'ensemble des rachats effectués.

La présente autorisation est conférée au directoire pour une durée de dix-huit mois à compter de la présente assemblée ; elle annule et remplace celle qui avait été donnée par l'assemblée générale ordinaire du 26 mars 2009.

L'assemblée générale autorise le directoire à déléguer à son président les pouvoirs qui viennent de lui être conférés aux termes de la présente résolution, pour passer tous ordres en bourse, conclure tous accords et effectuer toutes formalités ou déclarations auprès de tous organismes.

Elle confère, en outre, tous pouvoirs au directoire à l'effet d'informer le comité d'entreprise, conformément aux dispositions de l'article L.225-209 alinéa premier du code de commerce

De la compétence de l'assemblée générale extraordinaire

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, connaissance prise du rapport du Directoire, du rapport du Conseil de Surveillance et du rapport spécial du Commissaire aux Comptes, ainsi que de l'adoption de la cinquième résolution par la présente assemblée, décide :

- d'autoriser le directoire, conformément à l'article L.225-209 du Code de Commerce, à annuler les actions acquises par la société et/ou celles qu'elle pourrait acquérir ultérieurement en vertu de l'autorisation conférée sous la cinquième résolution ou de toute future autorisation donnée par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires dans le cadre de l'article L.225-209 du Code de Commerce, et ce dans la limite de 10% du capital en conformité avec toutes autres dispositions légales ou réglementaires applicables ;
- d'autoriser le directoire à réduire corrélativement le capital social et à imputer la différence entre la valeur de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur les primes et réserves disponibles.

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au directoire, pour procéder en une ou plusieurs fois à ces réductions de capital, en fixer les modalités et en constater la réalisation, procéder à toute modification corrélatrice des statuts, subdéléguer tous pouvoirs à son président en vue d'effectuer toutes formalités et toutes démarches et déclarations auprès de tous organismes, et , d'une manière générale, faire tout ce qui est nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une durée de dix-huit mois.

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale confère également tous pouvoirs au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du procès-verbal des délibérations de la présente assemblée à l'effet d'accomplir toutes formalités qu'il appartiendra.

HONORAIRES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DES MEMBRES DE SON RESEAU

Commissaire aux comptes : GRANT THORNTON
42 avenue Georges Pompidou - 69003 Lyon

Représenté par Monsieur François CAYRON
Honoraires du Commissaire aux comptes et des membres de son réseau pris en charge par la société.

Exercices couverts 2007-2008 et 2008-2009

	Montant 30/09/09	Montant 30/09/08	% 30/09/09	% 30/09/08
Audit :				
• Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels	85 000	81 600	100 %	100 %
• Missions accessoires	-	-		
Sous-total	85 000	81 600	100 %	100 %
Autres prestations :				
• Juridiques, fiscal, social	-	-		
• Technologie de l'information	-	-		
• Audit interne	-	-		
• Autres (à préciser si >10 % honoraires d'audit)	-	-		
Sous-total	-	-		
TOTAL	85 000	81 600	100 %	100 %

